

N°574

du 05
FEVRIER
2013

Editorial

Par Koffi
SOUZA

LE CHAMEAU DE HOLLANDE

Fêté à juste raison par le peuple malien -libéré du joug des terroristes grâce à l'armée française- François Hollande s'est vu remettre un jeune chameau en signe de reconnaissance. Ce bruyant présent va devoir se faire une place dans l'univers élyséen et les commentateurs ne vont pas tarir d'interprétations sur ce singulier présent.

Avec humour le président a déclaré. "Je m'en servirai autant que possible comme moyen de transport". Nul doute que Cécile Duflot applaudira à cet usage écologique du camélidé. Loin des moteurs à explosion ou hybrides, on imagine quel singulier cortège le chef de l'Etat formerait juché sur le chameau entouré de son escorte.

Ce serait assurément un joli spectacle mais il est peu probable que François Hollande accepte de troquer son véhicule de fonction pour un animal à quatre pattes.

On pourrait alors songer à remettre cet animal au ministre de l'intérieur ou à celui des Armées pour les assister dans leur délicate mission de maintien de l'ordre.

En 1800, durant la campagne d'Egypte, Napoléon n'a-t-il pas créé un régiment tout entier monté sur dromadaires. Plus proche de nous le contrôle des frontières avant l'indépendance de Djibouti était assuré par le groupement nomade autonome qui utilisait des dromadaires. En Mauritanie le contrôle des régions les plus reculées est assuré par une formation militaire dotée de dromadaires. Quant à Hosni

suite à la page 6



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.3 Rencontre du Premier ministre Séléagodji Ahoomey-Zunu avec des officiels allemands

Markus Löning : *« que tous les groupes participent ou non, c'est important que les élections se passent bien »*



Markus Löning, Chargé des droits de l'homme et de l'aide humanitaire

P.7 Economie / L'informel
Les togolais de plus en plus intéressés par la brocante

P.4 Commercialisation des produits de rente 2012-2013
Flambée en volume du cacao togolais au 1er trimestre

P.3 Projet de modifications de la loi organique du 15 décembre 2004
La HAAC non plus obligée de passer par la justice pour sanctionner

** Et la suspension pour défaut de dépôt légal peut aller jusqu'à 6 parutions, en cas de récidive.*

P.5 CAN 2013 en Afrique du Sud
Didier Six critiqué par ses joueurs

Du 18 janvier au 10 février 2013

QUIZCUP
envoie moov au 5050

PRONOSTICUP
envoie le nom de l'équipe gagnante au 5151

Gagnez des centaines de lots avec la moovcup 2013

moovcup 2013

**100% foot,
100% jeu,
100% plaisir!**



Service Client : 777 (gratuit) ou 99997777 (payant)

Projet de modifications de la loi organique du 15 décembre 2004

La HAAC non plus obligée de passer par la justice pour sanctionner

*** Et la suspension pour défaut de dépôt légal peut aller jusqu'à 6 parutions, en cas de récidive.**

Sylvestre D.

De sources confirmées, le texte est déjà dans les casiers de l'Assemblée nationale pour étude en commission et adoption en plénière dans les prochains jours. Le ministre de la Communication, Djimon Oré, doit aller défendre la future loi, avec comme personne ressource le patron de la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC), Kokou Tozoun. Un total de quinze articles à transformer, confie un député. On peut déjà conclure que, sauf revirement spectaculaire, le texte va être accepté par le seul jeu de la majorité mécanique. Le

Gouvernement, lui, a prioritairement ciblé les articles portant sur les sanctions. Il brandit la nécessité de restaurer à la Haute autorité les prérogatives constitutionnelles dévolues pour la régulation des médias. Car la loi organique n°2009-029 du 22 décembre 2009 portant modification de la loi organique n°2004-021 du 15 décembre 2004 a « dépeuplé la HAAC de ses pouvoirs administratifs et disciplinaires en matière de régulation ». Et ce, insiste-t-on, contrairement à l'article 130 de la Constitution togolaise qui oblige à veiller au respect de la déontologie en matière d'information et de communication. L'Autorité dit être convaincue que la faiblesse de la loi organique de 2009 est « exploitée par des journalistes qui s'adonnent à la violation systématique des règles déontologiques et éthiques ». Pour amener les députés à rallier la cause défendue, le pouvoir ajoute avoir observé, sur les médias, les atteintes à la vie privée et à la dignité de la personne humaine, la calomnie, la diffamation, les injures et la manipulation de la fibre ethnique ou religieuse.

Dans la lettre, les projets de modification indiquent que toute diffusion d'information appelant au tribalisme, au racisme, à la discrimination raciale, à la xénophobie, à l'intolérance entraînera pour le média fautif une suspension de l'autorisation d'installation et d'exploitation ou du récépissé de parution, directement par la HAAC. Alors que, actuellement, la suspension doit être prononcée par la juridiction territorialement compétente, sur saisine de la HAAC. Tout doit se faire suivant les articles 60, 62 et 63 de la loi. Lesquels articles devront subir une transformation similaire. La Haute autorité étant sur le point de pouvoir prononcer l'une des sanctions suivantes en cas d'inobservation des recommandations, décisions et mises en demeure : une pénalité financière fixée sur la base d'un barème établi par la HAAC en fonction de la taille du média concerné et dont le montant ne doit excéder 5% du chiffre d'affaires ; la suspension provisoire pour un mois au plus ou la suspension définitive d'un



Kokou Tozoun, Président de la HAAC

programme ou d'une partie du programme ; la suspension de l'autorisation pour un mois au plus ; la réduction de la durée de l'autorisation dans la limite d'une année ; le retrait de l'autorisation ; le retrait de l'autorisation et la saisie de l'antenne. Les sanctions de l'article 62 pourront être prononcées après une mise en demeure restée sans suite, suivant la gravité de la faute : la suspension de l'autorisation pour

un mois au plus ; la suspension de l'autorisation pour trois mois au plus ; la réduction de la durée de l'autorisation dans la limite de six mois ; le retrait provisoire de l'autorisation pour un an ; le retrait définitif de l'autorisation avec saisie des équipements. Quant à l'article 63, il s'applique en cas d'inobservation des recommandations, décisions et mises en garde par les titulaires des

récépissés de parution des publications : la suspension de parution pour quinze jours de la publication pour les quotidiens ; la suspension de parution pour un mois de la publication pour les autres types de publications ; la suspension de parution pour trois mois de la publication avec retrait de la carte de presse ; la suspension de parution pour six mois de la publication avec retrait de la carte de presse. Dans tous ces cas, le dénominateur commun est que le verrou judiciaire va être sauté : la HAAC ne devra plus saisir les juridictions compétentes ; elle passera elle-même au prononcé de la sanction prévue.

Autre chose qui va faire rougir la presse nationale, surtout privée : la HAAC peut retirer l'autorisation ou le récépissé, sans mise en demeure préalable, en cas de modification substantielle des données au vu desquelles l'autorisation ou le récépissé avait été délivré, notamment des changements intervenus dans le capital social, dans les modalités de financement,

dans la typologie de la radio ou de la télévision ou de tout autre moyen de communication audiovisuelle ; en cas de faux et usage de faux constatés dans la constitution du dossier de demande d'autorisation ou de déclaration de parution. C'est-à-dire que, si le texte passe haut les mains lors de la session extraordinaire en cours à l'Assemblée nationale, on n'aura plus besoin de l'« ordonnance contradictoire rendue par le tribunal territorialement compétent selon la procédure d'urgence sur requête du président de la Haute autorité ».

En plus, il faut s'apprêter à découvrir qu'au lieu de « toute personne physique ou morale peut saisir la Haute autorité pour tous les cas de violation de la législation en matière de presse et de délit de presse en vue d'un règlement à l'amiable conformément aux dispositions du code de la presse et de la communication », voir et lire « en cas d'urgence et de manquements graves aux obligations résultant des dispositions de la présente loi, le

Président de la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication peut ordonner à la personne qui en est responsable de se conformer à ces dispositions, de mettre fin à l'irrégularité ou d'en supprimer les effets. Sa décision est immédiatement exécutoire. Il peut prendre d'office toute mesure conservatoire en cas d'extrême gravité ou de circonstances exceptionnelles ». Naturellement, il est ajouté que les décisions sont susceptibles de recours en annulation devant la chambre administrative de la Cour suprême, dans un délai de dix jours. La Cour a deux mois pour statuer.

Enfin, en cas de retards répétés dans le dépôt légal des publications, la HAAC mettra en garde la personne physique ou morale soumise à cette obligation. En cas de défaut de dépôt légal pour trois parutions successives, la HAAC décidera de la suspension pour trois parutions du journal incriminé. Et s'il récidive, on peut aller jusqu'à six parutions de suspension. Le débat est ouvert pour les élus du peuple.

Rencontre du Premier ministre Séléagodji Ahoomey-Zunu avec des officiels allemands

Markus Löning : « que tous les groupes participent ou non, c'est important que les élections se passent bien »

Au détour allemand de sa croisade européenne, le 1^{er} février 2013, le Premier ministre togolais a fait des va-et-vient entre son hôtel et le ministère fédéral des Affaires étrangères, le ministère fédéral de la Coopération et du développement et le siège du Parlement. Pour « vendre » de vive voix le Togo et tout ce qui s'y fait de bon. Entre Séléagodji Ahoomey-Zunu et ses interlocuteurs allemands, on a fait l'effort de ne pas s'accrocher qu'au sujet passionnant des prochaines élections législatives. Mais il est écrit qu'on ne peut se passer de l'actualité. Même si, sur-place, ça semble flotter avec le texte électoral qui n'est toujours pas figé à 48 jours de l'officiuse date du 24 mars 2013, les Allemands ont bien voulu apprendre de l'officiel togolais. « Naturellement, nous avons évoqué les prochaines élections législatives au Togo », s'est contenté de dire à la presse la présidente du Parlement régional de la Bavière, Mme Barbara Stamm. Plus bavarde, Mme Comelia Pieper, Ministre d'Etat, Vice-ministre fédérale des Affaires étrangères : « Nous avons eu avec le Premier ministre un entretien très fructueux sur l'avenir du développement au Togo, notamment sur les prochaines élections dans votre pays. L'Allemagne a grand intérêt à voir se poursuivre le processus de démocratisation et qu'il y ait des élections libres et équitables au Togo. Ce dont m'a assuré le Premier ministre ». Peut-être, lui, il a le courage de dire ce que certains ne voudront pas entendre à l'heure actuelle. « Le Togo vient d'une



Markus Löning et Ahoomey-Zunu Séléagodji

histoire qui n'est pas bonne en matière des droits de l'homme. Mais, on voit certains progrès ; il y a plus de liberté d'expression ; les gens s'expriment ; on voit une presse qui est là ; il y a des démonstrations et on voit aussi qu'il y a de la violence. Alors, il y a du

progrès mais il faut en avoir encore plus. Il faut qu'il y ait une participation de l'opposition politique aux élections, que ces élections de mars se passent bien, qu'il y ait un vrai dialogue avec tous les groupes qui sont intéressés. Ce que je trouve important, c'est que

le Gouvernement a d'abord appelé au dialogue ; c'est ce qu'il faut faire. C'est lui qui est responsable d'exprimer une invitation. Mais le 2^{ème} point, c'est aussi de la responsabilité des autres groupes de parler. Tout le monde doit se mettre à la table, et ce qui reste à la fin, pour nous, c'est que les élections de mars se passent bien, que ce soit des élections libres. Que tous les groupes participent ou non, c'est important que les élections se passent bien », dit Markus Löning, Chargé des droits de l'homme et de l'aide humanitaire au ministère allemand des Affaires étrangères.

Au département fédéral de la Coopération et du développement, toujours très exigeant, on n'a pas cessé de regarder l'époque noire des élections frauduleuses de la dictature. « Nous avons discuté de la poursuite de la démocratisation

du Togo car, après 40 années de dictature, il est vraiment très important d'organiser des élections législatives qui seront un jalon dans la remise en place de la confiance dans la population, qui va réapprendre à cohabiter. Nous venons d'apprendre qu'il y aura également des élections locales après les législatives. Ceci est particulièrement important pour notre coopération au développement car il s'agit de lutter contre la pauvreté et de permettre le développement rural. A cet effet, l'Allemagne a pris un engagement financier de l'ordre de 27 millions d'euros l'an dernier, pour une durée de deux ans », a indiqué Mme Gudrun Kopp, Secrétaire d'Etat parlementaire et Vice-ministre. Tout en promettant des experts à la

suite à la page 4

COMMUNIQUE

Les collectivités GADEJISSO et DJIDJO, toutes deux représentées respectivement par les sieurs Kodjo GADEDJISSO et ASSINOU Yao, demeurant et domiciliées à Lomé, porte à la connaissance du public qu'elles disposent d'un domaine sis à Djablé-Klobatèmè, au lieu dit HOUNGBETRI.

Ce droit de propriété a été confirmé par jugement n° 1020/89 en date du 19 Mai 1989 par le Tribunal de Première Instance de Tsévié.

Elles viennent de constater que des quidams sans titre ni droit se permettent de vendre des lots faisant partie de ce domaine.

En vue de déceler ce réseau de vendeurs frauduleux, elles invitent instamment tout acquéreur de parcelle dans ledit domaine sis à Djablé-

Klobatèmè au lieu dit HOUNGBETRI de prendre attache avec les mandataires desdites collectivités pour une vérification de titre et informations utiles, et ce, dans un délai d'un mois qui prendra fin le 1^{er} Mars 2013.

N.B. S'adresser aux nommés :

- GADEDJISSO Kodjo
Cel. 90 72 73 49
- ASSINOU Yao
Cel. 98 32 50 27

Fait à Lomé, le 30 Janvier 2013
Pour insertion

Les mandataires

Commercialisation des produits de rente 2012-2013 Flambée en volume du cacao togolais au 1er trimestre

Jean Afolabi

Sorti d'une campagne 2011-2012 assez morose, aux scores très mauvais, le cacao togolais a fait une de ces flambées en volume au 1^{er} trimestre (octobre – novembre – décembre) 2012-2013. Affichant un tonnage de 1 323 331 kilogrammes, contre 220 730 kilogrammes au trimestre précédent (juillet – août – septembre), soit une augmentation de 499,52 pour cent, explique la direction du Conditionnement et de la métrologie légale. Pris individuellement, le mois de novembre a fait l'essentiel, avec 638 627 kilogrammes commercialisés. Décembre arrive ensuite avec 398 410 kilogrammes exportés, contre 286 294 kilogrammes pour octobre.

En revanche, en glissement annuel par rapport au même trimestre de la campagne précédente, la commercialisation de ce produit de rente est en régression de 31,36 pour cent comparée aux 1 927 996 kilogrammes exportés au premier trimestre 2011-2012.

Tout au long de la dernière campagne, le cacao togolais a établi l'un de ses mauvais scores sur le marché international. Et les résultats de la campagne d'exportation étaient à l'image de son quatrième trimestre. Un quatrième trimestre (juillet – août – septembre) qui n'a exporté que 220 730 kilogrammes, contre 973 395 kilogrammes le trimestre précédent. Soit une chute de 77,32% d'après les chiffres officiels. A l'actif du mois d'août, zéro kilogramme exporté. Juillet venait d'afficher seulement 40 040 kilogrammes. Septembre a fait un peu mieux, à 180 690 kilogrammes exportés.

Les résultats n'étaient guère reluisants en variation annuelle. Contre zéro kilogramme, août de la campagne 2010-2011 exportait



424 594 kilogrammes. Contre 40 040 kilogrammes, juillet 2010-2011 avait exporté 124 678 kilogrammes, exception faite de septembre de la même campagne qui avait affiché 111 065 kilogrammes. L'un dans l'autre, l'exportation en glissement annuel au quatrième trimestre 2011-2012 avait enregistré une diminution de 66,57% par rapport à la même période de la campagne 2010-2011 qui avait exporté 660 337 kilogrammes du cacao togolais.

Du coup, la campagne entière s'en est ressentie, avec une chute, elle aussi, de 61,21%. Bien en-deçà de la moitié des 13 477 598 kilogrammes de la campagne 2010-2011. Et pourtant, le démarrage avait frôlé les 2.000 tonnes du cacao togolais en début de la campagne de commercialisation, à précisément 1.927.996 kilogrammes d'octobre à décembre 2011. Le second trimestre en a rajouté, portant le total exporté à 2.105.996 kilogrammes. En revanche, au troisième trimestre – d'avril à juin 2012 –, l'exportation du cacao togolais a drastiquement chuté, de près de 54 pour cent. Le total enregistré a été de 973.395 kilogrammes, soit une diminution de 53,77 pour cent par rapport au trimestre qui a précédé d'après les chiffres officiels. Juin a été piètre en demande sur le marché international,

avec 134.059 kilogrammes, contre 3.250.563 kilogrammes la campagne précédente. Suivi d'avril avec 314.380 kilogrammes, mais mieux que avril 2010-2011 qui avait produit 264.014 kilogrammes. Par ailleurs, les 524.956 kilogrammes de mai ne sont point à comparer aux 1.893.524 kilogrammes de 2010-2011.

Dans le cadre du Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA), le ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, Ouro-Koura Agadazi, s'est lancé en début de la semaine dernière dans une tournée dans les zones de production. Le but visé, d'après le site officiel du gouvernement, est de recenser les planteurs de café-cacao et les surfaces cultivables. «La collecte de données fiables permettra de disposer de statistiques précises pour mettre sur pied une politique adaptée. La relance de la filière demeure la priorité du gouvernement», a indiqué le ministre cité par *Republicoftogo.com*, qui précise, par ailleurs, que le Togo espère, d'ici 2015, atteindre le seuil de 19.000 tonnes de café et 21.000 tonnes de cacao. En rappel, le tonnage annuel du café exporté en 2011-2012 a totalisé 9 075 240 kilogrammes, en diminution de 4,95% par rapport à la campagne précédente.

Rencontre du Premier ministre Séléagodji Ahoomey-Zunu avec des officiels allemands

Markus Löning : «que tous les groupes participent ou non, c'est important que les élections se passent bien»

suite de la page 3

disposition des Togolais et des observateurs électoraux européens, en plus d'un financement pour accompagner le processus.

Au-delà, il faut aussi garder la leçon qui dit que, en politique, ce n'est pas toujours le style direct qui est adopté après une audience officielle. Il y a forcément des propos difficiles à cerner par le non-initié. Comme avec Günter Nooke, Représentant personnel de la Chancelière pour l'Afrique, le «Monsieur Afrique» d'Angela Merkel : « Nous avons discuté, de façon générale, du fait que dans un pays il y a le pouvoir et l'opposition, et il faut trouver une manière de cohabiter la meilleure possible pour montrer aux investisseurs privés qu'on n'empêche pas de faire rentrer des investissements dans le pays, et

que la population essaie de travailler pour faire progresser la situation ».

Pour le reste, des sujets plus relaxes ont meublé l'escalade allemande du locataire de la Primature togolaise. A Munich et à Berlin, on a aussi parlé économie, affaires, santé, bref développement. A en croire Mme Barbara Stamm, le volet santé s'est résumé aux soucis liés à la fièvre jaune, à la lèpre et à l'eau potable au Togo. « Nous attendons un projet concret du Togo dans l'eau et l'assainissement pour lui venir en aide », a-t-elle ajouté. De son côté, Günter Nooke s'est déjà projeté, entre autres, dans le transfert des technologies allemandes vers Lomé et l'ensemble du Togo. Il n'a pas manqué de parler des matières premières et de l'importance du Port de Lomé avec Ahoomey-Zunu. Sans oublier la culture, le sport, la science. Enfin, Dr Stefan Liebing, Directeur général

de Afrika Verein, a traîné avec lui la voix de près de 700 entreprises regroupées dans son association germano-africaine des entreprises allemandes. Pour la cause gagnante des deux parties, les secteurs Energie, Eau, Infrastructures et Santé n'ont pas été oubliés.

En rappel, Ahoomey-Zunu vient de passer 12 jours entre Bruxelles, Paris, Munich et Berlin pour aussi rencontrer les Togolais de la diaspora qui ont souhaité bénéficier de plus de facilités en voulant investir au Togo et offrir des dons aux localités démunies de leur pays d'origine. A Paris, l'attraction a été les entretiens avec le ministre français des Affaires étrangères, Laurent Fabius, et le secrétaire général de la Francophonie, Abdou Diouf. Aucune déclaration à la presse.

Publication des comptes nationaux 2007 et 2008 Une détérioration prononcée des échanges extérieurs courants

En 2008, le solde extérieur courant se détériore plus fortement qu'en 2007 et atteint 233,301 milliards de francs, 17,5 points du Produit intérieur brut (Pib). Cette détérioration, d'après les chiffres statistiques officiels, provient exclusivement de la baisse des exportations de produits manufacturés conjuguée de la hausse des importations d'énergie. En volume, le commerce extérieur ampute la croissance du Pib de 0,8%. Les importations ont progressé plus rapidement (3,2%) que les exportations (2,4%).

La croissance moins rapide des exportations par rapport aux importations est due au recul des exportations de produits manufacturés, celles de produits

agricoles et des services ayant connu une hausse substantielle. En effet, les exportations de produits industriels qui représentent 75,1% des exportations totales ont diminué de 4,5% en 2008. La comptabilité nationale attribue cette baisse principalement à celle en volume des exportations de phosphates, à -1,6%, mais surtout par celle des autres produits manufacturés (-11,9%). Les exportations de produits agricoles ont, quant à elles, progressé en volume de 20,1% tirées pas l'augmentation des exportations de cacao (48,7%). Pour les services, les exportations ont progressé de 23,5% tirées essentiellement par celles des services de télécommunication dont le volume a quadruplé, à 300,7%.

L'augmentation du volume des importations est tirée principalement par les importations d'énergie qui ont progressé de 33,0% en 2008, de Textiles (18,5%) et de autres produits de l'activité industrielle (15,8%) hormis le pétrole dont les importations ont connu une baisse de 14,6% en volume.

Le taux de couverture des importations par les exportations est de 66,2% en 2007 et 68,2% l'année suivante, tandis que le degré d'ouverture de l'économie à l'extérieur est de 43,0% en 2007 et 42,8 en 2008. Ainsi, en dépit de l'ouverture sur l'extérieur, les recettes d'exportations enregistrées au cours de la période n'ont pas permis de couvrir la facture des importations des biens et services.

Besoins de liquidités bancaires

Les banques togolaises souscrivent à 52 milliards Cfa en une semaine

Les banques et établissements de crédit du Togo ont souscrit et obtenu, valeur 29 janvier 2013, une injection de liquidités d'un montant de 51,700 milliards de francs Cfa auprès de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao), dans le cadre de ses adjudications hebdomadaires, sur un total de 550,000 milliards de francs injectés à l'ensemble des huit places de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa). L'opération est arrivée à échéance le mardi 4 février 2013. D'après la Banque centrale, l'opération a enregistré la participation de 40 établissements de crédit provenant des huit places de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa). Le taux marginal et le taux moyen pondéré sont ressortis respectivement à 3,000% et 3,0843.

Loin devant, les établissements de crédit du Bénin s'adjugent 140,760 milliards de francs. Ils sont suivis par ceux du Burkina Faso, du Mali et du Sénégal avec respectivement 132,681 milliards,



74,800 milliards et 63,366 milliards de francs. Les banques ivoiriennes ont obtenu 53,590 milliards de francs. Tandis que celles du Niger et de la Guinée-Bissau ont obtenu respectivement 24,200 milliards et 8,903 milliards de francs.

La Banque centrale vient de lancer un nouvel avis d'appel d'offres d'injection de liquidités à taux variables, d'une maturité de sept jours, pour un montant de 575,000 milliards de francs. La date de valeur est ce jour 5 février 2013, pour une échéance au 11 février. Le taux minimum de soumission est de 3,0000%.

Au cours du mois de décembre 2012, la moyenne des soumissions

hebdomadaires, sur le marché des adjudications, est passée de 528 milliards en novembre 2012 à 516,4 milliards en décembre 2012, soit une baisse de 11,6 milliards, note la Banque centrale dans son Bulletin mensuel décembre 2012 de la Conjoncture économique dans l'Umoa. Le taux moyen pondéré sur le guichet hebdomadaire est ressorti relativement stable, se fixant à 3,07% en décembre 2012. Sur le guichet mensuel, le montant mis en adjudication est maintenu stable à 450 milliards en décembre 2012. Le taux moyen pondéré est ressorti à 3,10% contre 3,12% lors de la précédente adjudication.

Pour le financement des PME et PMI

La BAD octroie 8,5 milliards Cfa au Niger

Le Conseil d'administration de la Banque africaine de développement (Bad) a approuvé, le 16 janvier dernier, une ligne de crédit d'un montant de 13 millions d'euros, soit environ 8,515 milliards de francs Cfa, octroyée à la Société Nigérienne des Banques (SONIBANK). Ces ressources sont destinées au financement, à moyen et long termes, des petites et moyennes entreprises ou industries (PME-PMI) au Niger, notamment dans les secteurs de l'agro-alimentaire, de l'aviculture, de l'immobilier, de la construction, des

bâtiments et travaux publics, du commerce, des transports ainsi que de l'éducation et de la santé.

La Société Nigérienne des Banques compte accroître son soutien aux PME-PMI qui pourront financer l'expansion de leurs activités dans un contexte où l'accès aux crédits à moyen et long termes est difficile. Le portefeuille indicatif de projets compte douze entreprises qui devraient bénéficier de prêts s'élevant en moyenne à un million d'euros leur permettant de créer 184 emplois permanents et 503 emplois temporaires et favoriser ainsi la

réduction de la pauvreté et le développement socio-économique du Niger, souligne un communiqué de la Bad.

La SONIBANK devrait également confirmer sa position de leader et de partenaire privilégié des petites et moyennes entreprises ou industries, secteurs structurants de l'économie, et renforcer ses capacités grâce à l'assistance technique fournie par le Fonds d'assistance au secteur privé africain (FAPA) qui participe à cette opération.

CAN 2013

Didier Six critiqué par ses joueurs

Didier Six, le sélectionneur des Eperviers a été l'objet de vives critiques de la part de ses joueurs à la suite de l'élimination du Togo, dimanche, en quart de finale de la Coupe d'Afrique des Nations, Afrique du Sud, 2013 disputé à Mbombela Stadium (Nelspruit).

Un but de Pitroipa en prolongation a suffi au Burkina Faso pour passer en demi-finale de la CAN-2013 pour la deuxième fois de son histoire. Alors que les Togolais qui sont qualifiés, mercredi, pour la première fois voulaient surfer sur leur réussite pour écrire de nouvelle page pour le football togolais.

Mais au-delà de la défaite, ce sont les critiques des joueurs de Didier Six qui ont retenu l'attention, tant tout le monde est allé de sa petite phrase. La première salve est venue de Jonathan Ayité qui a regardé le match depuis les tribunes pour cumuler de deux cartons jaunes. L'attaquant de Brest a contesté dans les termes les plus virulents le choix de son entraîneur. « Qu'on me dise pour quoi on a joué à cinq derrière alors que nous avons la possibilité de sortir un défenseur et renforcer le milieu. Moi, je n'ai pas compris », avait-il lancé avant de s'engouffrer dans le vestiaire à la fin du match.

Le brestois sera suivi quelques minutes plus tard par Alaïxys Romao qui n'a pas caché sa déception dans la zone mixte. « Le Burkina jouait à 4 derrière avec deux 6, alors nous,



on devait mettre un peu plus de poids devant mais on n'a pas su le faire. Malheureusement, dans les prolongations ils nous ont marqué un but. On a plus subi qu'autre chose. Je pense sincèrement qu'on aurait pu mieux faire et c'est ce qui est dommage », a-t-il fait observer.

Mais la critique la plus acerbe est venue d'Emmanuel Adebayor qui n'a pas apprécié les tergiversations

de son entraîneur quand il avait opté pour le changement. « Je ne peux jouer et donner en même temps des consignes d'entraîneur. Jouer à cinq défenseurs derrière n'a servi à rien. Les attaquants burkinabè ne sont des foudres. Ça, il faudra que quelqu'un m'explique pour ce choix », a confié l'attaquant de Tottenham.

L'aventure du Togo s'est

terminée de façon cruelle alors que les Eperviers Togo qui ont atteint pour la première fois de leur histoire les quarts de finale, trois ans après la tragique fusillade de Cabinda, croient rester en Afrique du Sud encore un petit moment.

Comme c'était prévu, le match a été indécis jusqu'à la caricature, les deux équipes ayant le plus grand mal à se créer des occasions dignes de ce nom sur une pelouse dans un état déplorable. La première période a ainsi été soporifique, les opportunités étant rares de part et d'autre, hormis celle gâchée par Floyd Ayité (18) après un bel enchaînement togolais.

Côté burkinabè, pas grand chose également à se mettre sous la dent, seul Ouattara ayant réussi à inquiéter quelque peu Agassa sur une tête non cadrée (27).

Les Togolais pouvaient en revanche compter sur leur star Adebayor mais l'attaquant de Tottenham n'a pas été heureux dans ses tentatives. Il a d'abord vu une tête repoussée sur la ligne par Panandetiguiriri (47) avant de buter sur le gardien du Burkina Diakité après un rush spectaculaire (78).

Nantes interdit de recrutement pour un an !

La FIFA vient de délivrer une sanction très sévère à l'encontre de Nantes, puni pour avoir contribué à léser Al-Nasr dans le dossier Bangoura. Nantes pense réaliser un gros coup en recrutant l'ancien Rennais Ismaël Bangoura, dont le contrat a été résilié à Al-Nasr. C'est du moins l'histoire qui est vendue à l'époque. Sauf que la LFP n'homologuera pas le contrat de deux ans et demi du joueur, puisqu'elle n'avait pas reçu la lettre de sortie de la fédération des Émirats Arabes Unis. Las, après plusieurs semaines d'imbrroglio, Nantes alignera l'attaquant en mars. Entre la fin de la saison 2012-2013 et le début de l'actuelle, Bangoura aura effectué 12 apparitions pour le FCN. Un apport sportif bien faible au regard de la sanction qui frappe aujourd'hui le club.

Al-Nasr n'a jamais cessé de contester la résiliation du contrat du joueur et a obtenu gain de cause auprès de la FIFA. « Conformément à la décision de la Chambre de Résolution des Litiges de la FIFA (DRC) prise le 16 novembre 2012 et notifiée aux parties concernées le 1er février 2012, le joueur Ismaël Bangoura

devra verser la somme de 4 500 000 euros au club d'Al Nasr Sports Club, en compensation d'une rupture abusive de contrat pendant la période protégée », peut-on lire sur le site de la FIFA. « Le club du FC Nantes est considéré comme solidairement et individuellement responsable du paiement de l'amende (cf. art. 17 par. 2 du Règlement susmentionné). » C'est donc Nantes qui devra payer les 4,5 M€.

Mais le plus important est ailleurs. « Enfin, le FC Nantes s'est vu interdire toute nouvelle inscription de joueur au niveau national et international, pour les deux prochaines périodes de transferts, pour avoir incité le joueur à rompre abusivement son contrat pendant une période protégée (sanction sportive conforme au par. 4 de l'art. 17 susmentionné). » Nantes est donc interdit de recrutement pour un an ! Un véritable coup dur, alors que le club occupe actuellement la première place du classement en Ligue 2 et est donc très bien parti pour retrouver l'élite la saison prochaine. Il lui faudrait alors jouer, pour son retour dans l'élite, avec le même groupe qu'à l'heure actuelle.

FIFA

Clubs sanctionnés pour utilisation non conforme de TMS

La FIFA a ouvert une enquête disciplinaire contre le CA Indépendiente le 28 septembre 2012 après que les deux clubs ont convenu de soumettre l'émission du Certificat International de Transfert (CIT) pour le transfert du joueur Julián Alberto Velázquez à la condition que le Genoa CFC verse une somme significative au préalable.

En signant un accord de transfert soumettant l'émission du CIT à un paiement, le CA Indépendiente a violé l'article 9 du Règlement du Statut et du Transfert des Joueurs de la FIFA, qui prévoit que le Certificat International de Transfert doit être délivré gratuitement et sans condition.

Le CA Indépendiente ayant en outre violé les articles 2.4 et 3.1.1 de l'annexe 3 du Règlement du Statut et du Transfert des Joueurs de la FIFA en ne saisissant pas dans TMS l'instruction adverse pour le transfert du joueur Julián Alberto Velázquez au Genoa CFC, il s'est vu enjoint de payer une amende de CHF 35 000 et averti de ne pas se comporter à nouveau de la sorte à l'avenir.

Le club argentin n'a toujours pas saisi d'instruction adverse dans TMS pour le transfert du joueur, ce qui signifie que, depuis le 31 août 2012, le transfert est bloqué et qu'aucun Certificat International de Transfert n'a été demandé. À cet égard, la Commission de Discipline de la FIFA a ordonné au CA Indépendiente de saisir



Jérôme Valcke, Secrétaire Général de la FIFA

l'instruction adverse sous un délai de sept jours. Ce délai étant écoulé, la commission réfléchira lors de sa prochaine séance à l'éventuelle imposition de sanctions plus lourdes.

Le Genoa CFC a également écopé d'une amende de CHF 35 000 et été averti au sujet de son comportement à venir après sa violation de l'article 9 du Règlement du Statut et du Transfert des Joueurs de la FIFA et de l'article 2.4 de l'annexe 3 dudit règlement, car ledit club n'a pas soumis dans TMS les informations et documents requis après la signature du contrat.

Les décisions prises par la Commission de Discipline de la FIFA le 20 novembre 2012 ont été notifiées aux deux clubs le 15 janvier 2013. Ces décisions sont désormais définitives et contraignantes puisqu'aucun appel n'a été interjeté.

Dans les deux cas, la commission a été catégorique : « Soumettre à quelque condition l'émission d'un

CIT constitue une violation du Règlement du Statut et du Transfert des Joueurs, compromet la transparence des transferts internationaux, temit la crédibilité de l'ensemble du système de transferts et empêche les autorités du football de contrôler les transferts internationaux de manière plus efficace. Les activités des joueurs sont entravées et compromises par un tel comportement. »

En outre, la commission a clairement indiqué que « [...] l'utilisation de TMS est obligatoire, son objectif étant d'assurer que les autorités du football disposent de détails clairs sur les transferts internationaux de joueurs, améliorant ainsi la crédibilité et la transparence du système [...]. En ce sens, tous les utilisateurs doivent agir de bonne foi, consulter TMS tous les jours, à intervalles réguliers, et s'assurer de disposer de tout l'équipement nécessaire pour honorer leurs obligations. »

moovcommuniqué



Atlantique Telecom Togo a le plaisir de vous informer que sa **Direction Générale** précédemment située à Deckon au 225, Boulevard du 13 Janvier, est désormais **transférée à Bè Kpota** à l'adresse suivante :

Lomé, Boulevard de la Paix, Immeuble Moov, BP 14511

Téléphone : (+228) 22 20 01 01

Fax : (+228) 22 20 13 23

Courriel : secrétariatdg@moov.tg

Elle profite de l'occasion pour formuler ses meilleurs vœux pour 2013.

La Direction Générale



www.moov.tg

Service Client : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

groupe **etisalat**

REPERES

Revue de la presse à la version CST

"Nous exigeons la libération de nos militants, puisque les gens ont été arrêtés injustement. Tout le monde a vu la procédure. Lorsqu'on instruit une affaire, on l'instruit à charge et à décharge. On n'instruit pas une affaire à charge. Quand on commence de la sorte, il faut savoir qu'on veut cacher quelque chose. Le gouvernement doit revoir sa copie... Nous exigeons une enquête internationale indépendante pour que le peuple togolais et l'opinion internationale sachent ceux qui ont incendié nos marchés". Telle est l'explication fournie par Fancis Pedro journaliste, membre du CST pour justifier l'importance de la marche de samedi qui n'a pas drainé du monde. Pourquoi les militants et sympathisants du CST/FRAC ne sont-ils pas sortis nombreux ? Difficile de le savoir, mais beaucoup d'analyses politiques togolais estiment que cela serait probablement dû à la fatigue, la monotonie dans la marche puisque, rien de nouveau n'apparaît en tant que tel si ce n'est la revue de presse hebdomadaire des sujets qui alimentent le débat politique au Togo et dans les journaux. D'autres analyses vont jusqu'à prédire la fin de la marche par elle-même, car un jour, l'appel sera lancé et aucun militant n'y répondra. D'ailleurs certains caciques font déjà de faux bonds à la chose. N'est-il pas temps de changer de stratégie ? Aux responsables de voir !

Parole du procureur

Dans une déclaration du procureur de la République qui a fait face à la presse ce lundi 04 février au palais de Justice, il en découle essentiellement que certaines personnes ne veulent pas collaborer avec la justice dans le cadre de l'enquête au sujet de l'incendie des marchés.

"Je constate avec beaucoup de regret que des gens délibérément jettent publiquement le trouble sur l'enquête qui est menée en voulant aider les personnes interpellées et poursuivies. Elles déclarent même connaître les vrais coupables", a déclaré Essolissam K. Poyodi, procureur de la République avant d'ajouter que "ceux qui, par leurs actions, favorisent l'impunité des auteurs en deviennent complices du fait des manœuvres qu'ils organisent en vue de les soustraire aux poursuites." Il les interpelle à cet effet à plus de responsabilité en se constituant "témoins pour en informer davantage la justice !" Il a fait savoir en outre que toutes les personnes interpellées et gardées à vue ont été déferées, inculpées et font l'objet des mandats de dépôt. A la date du 1er février, à en croire le procureur de la République, on en dénombre au total vingt trois (23) personnes. Il laisse entendre également que l'enquête se poursuit dans le respect des droits de l'Homme des personnes poursuivies. Il a signalé en outre qu'une des personnes citées et recherchées a été interpellée ce dimanche.

EDITORIAL

LE CHAMEAU DE HOLLANDE

suite de la page 1

Moubarak n'oublions pas que, pour sauver son pouvoir chancelant, il lança ses partisans juchés sur des chameaux le 2 février 2011 afin de tenter de contenir les manifestants de la place Tahrir. Mais il est peu probable que le chef de l'Etat envoie des chameaux pour disperser les opposants au mariage pour tous.

Peut-être alors les donateurs ont-ils été sensibles à la signification symbolique de ce présent et ont-ils pensé à l'évangile selon Saint Mathieu "il est plus aisé pour un chameau de passer par le trou d'une aiguille que pour un riche d'entrer dans le royaume de dieu."

Ils auraient ainsi entendu soutenir à travers ce chameau l'imposition à 75% et permettre aux riches grâce à la surimposition de rejoindre plus aisément le paradis qu'en se domiciliant à Bruxelles ou à Moscou.

Peut-être ce don doit-il être considéré comme un moyen de lutte contre le chômage. En Italie dans le Molise, région montagneuse du centre-sud, la crise économique se fait durement sentir. C'est pourquoi la région a décidé de débloquer

1.742.000 euros pour lutter contre le chômage des jeunes pour "des parcours expérimentaux finalisés à l'employabilité des jeunes du Molise". Or, parmi les activités économiques susceptibles d'être subventionnées figure "l'élevage des chameaux et des camélidés !" Sans doute faudra-t-il élargir ainsi la catégorie des emplois aidés et les animaux du désert contribueront-ils à la nécessaire lutte contre le chômage.

Moins qu'en offrant ce chameau les Maliens aient pensé au vieux proverbe arabe qui nous rappelle que "la vie est un désert dont la femme est le chameau."

Mais ce serait faire injure au quinquennat constitutionnel de le comparer à une traversée de désert et une offense faite aux femmes de les assimiler à des animaux endurents.

Je pense en définitive que les Maliens ont voulu rappeler qu'exercer le pouvoir en ces temps difficiles exige une résistance à toute épreuve comme celle dont fait preuve le chameau dans les plus terribles tempêtes de sable.

Tradition et religion

Les Tem fêtent Adossa et Gadao

Les populations de Sokodé ont célébré samedi et dimanche dernier Adossa et Gadao, deux grandes danses dans leur ville à la fois commerçante et religieuse.

Gadao tient son nom du terroir tem. Dans l'imaginaire des populations de ces contrées, Gadao originaire du pays Gourma, serait aussi le nom du premier patriarche du clan Mola, et tous les chefs de Tchoudjo viennent de Gadao. Mais les circonstances de sa mort demeurent un mystère, ou à tout le moins légendaires. Son corps aurait disparu dans le sol sous les yeux de ses enfants impuissants. Gadao rend donc hommage à cet ancêtre. Cette célébration constitue aussi une occasion pour c'est



également l'occasion de remercier les mânes pour les bonnes récoltes.

En ce qui concerne Adossa, il s'agit

d'une fête traditionnelle aux allures religieuses. Adossa est en réalité une fête d'initiation ou fête des couteaux,

qui marque annuellement la communion renouvelée du peuple tem avec lui-même. Mais il comporte une dimension religieuse, montrant plus ou moins le visage de tolérance d'un islam subsaharien, Adossa constitue une danse exécutée par les initiés pour célébrer l'anniversaire du Prophète Mahomet.

Les festivités se sont poursuivies dimanche au stade par la danse "Kosso", danse des femmes.

Plusieurs personnalités du gouvernement ont assisté à ces festivités dont le ministre de la culture, Me Fiatuwo Kwadjo Sessenou, le Ministre de l'Agriculture, et Mme Ouro-Bangna Nassara, 2ème vice-président de l'Assemblée nationale.

Patrimoine

L'UNESCO va restaurer les mausolées de Tombouctou

La Directrice générale de l'UNESCO, Irina Bokova, présente aux côtés du président français François Hollande, lors de sa visite au Mali le 02 février dernier, a promis

aux Maliens de restaurer les mausolées de Tombouctou et d'importants ouvrages détruits par les hordes islamistes.

L'objectif principal de la visite était

de lancer le processus de reconstruction et de sauvegarde du patrimoine culturel du nord Mali, en particulier les mausolées de Tombouctou et les fabuleuses collections de manuscrits de la ville. Les manuscrits sont indemnes pour la plupart.

Au cours de ce séjour, la Directrice générale a visité les sites du patrimoine mondial de Tombouctou et le centre de recherche Ahmed Baba, où étaient conservés près de 40 000 des manuscrits. Elle s'est ensuite rendue à Bamako avec le Président Hollande afin de rencontrer les responsables politiques du Mali.

"Les trésors de Tombouctou sont une immense source de fierté au Mali", a déclaré la Directrice générale. "Restaurer cet important patrimoine culturel donnera au peuple malien la force et la confiance nécessaires pour reconstruire l'unité nationale et se tourner vers l'avenir".

La Directrice générale a annoncé qu'une mission d'experts serait prochainement envoyée pour travailler aux côtés du gouvernement malien afin d'évaluer les dégâts causés à ce patrimoine et de préparer un plan d'action pour sa restauration.

Les trois grandes mosquées de

Tombouctou, Djingareyber, Sankoré et Sidi Yah, ainsi que les 16 mausolées ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1988. En 2004, le tombeau des Askia dans la ville de Gao a été inscrit à son tour. Suite à la destruction de 11 des mausolées et des portes de Sidi Yah, en juillet 2012, les deux sites ont été inscrits sur la liste de du patrimoine mondial en péril de l'UNESCO. L'UNESCO a fourni des cartes topographiques et les coordonnées des sites aux forces armées du Mali, de la France et du Tchad pour aider à prévenir le bombardement de ces monuments.

Environ 300.000 manuscrits sont conservés dans des collections privées et publiques à Tombouctou. Beaucoup d'entre eux datent du 13ème au 16ème siècles, rédigés par les savants de la ville et d'ailleurs, échangés sur les anciens marchés d'Afrique du Nord, d'Al-Andalus et des pays les plus à l'est de la région arabe. Ces manuscrits anciens apportent un témoignage unique d'une civilisation millénaire, sur des sujets comme les études religieuses, les mathématiques, la médecine, l'astronomie, la musique, la littérature, la poésie et l'architecture.

Littérature/philosophie

Tous les visages de Levinas

Alors que triomphe aujourd'hui la pensée anglo-saxonne du care - qui cherche à formuler une éthique à partir des notions de soin et de vulnérabilité -, il est bon de rappeler que, il y a cinquante ans déjà, Emmanuel Levinas a placé l'altérité au cœur de sa pensée.

Par ce geste, il inaugurerait une philosophie de l'hospitalité, de la justice et de la responsabilité envers autrui. Inspirés par ce précepte, les cinéastes et philosophes David Hansel et Isy Morgensztern réalisent un ensemble de près de quatre heures, intitulé Levinas, qui revient sur l'itinéraire, le parcours et les traces dans le siècle de l'auteur de Totalité et infini (1961) et de Difficile liberté (1963). Quelle est la place de Levinas dans l'histoire des penseurs français ? Quelle est l'actualité de cet intellectuel juif né en Lituanie en 1906, naturalisé français en 1931, qui, toute sa vie, développa une philosophie contre la barbarie, dans le respect à l'autre, à travers cette trace de l'infini qui se donne comme "visage" ? Mêlant archives et entretiens, témoignages et analyses, le film aborde la richesse d'une pensée vivante, en interrogeant ses concepts constitutifs (l'éthique et la phénoménologie ; la question des

relations entre judaïsme et christianisme ; le dialogue avec Husserl, Sartre ou Derrida...), mais aussi ses thèmes politiques (l'Europe et la démocratie ; la décomposition du communisme ; les événements en Chine). Sa grande question fut sans conteste l'absolue nécessité de l'autre, sans quoi les sociétés se meurent dans un quant-à-soi. "Le soin que je dois à autrui précède celui que je dois à moi-même", résume Robert Maggiori, philosophe et critique à Libération. De son côté, Bernard-Henri Lévy, auteur d'un entretien avec Levinas en 1990, revient sur son arrivée en France, son apprentissage de la langue française, comme sur l'héritage de la littérature russe. Levinas parle "le plus beau français philosophique de la modernité", souligne Bernard-Henri Lévy. Évoquant la rencontre entre Blanchot et Levinas, Pierre-André Boutang s'attarde lui sur la place du cogito grec dans l'éthique de Levinas, à travers les questions de la conscience et de l'universel. Un beau portrait, qui permet de redécouvrir l'un des grands penseurs de notre temps, porteur d'un humanisme plus que jamais indispensable.

Livre

L'OIF fait un don de livres aux bibliothèques du Togo

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a fait don, le 30 janvier dernier, de livres, de jeux éducatifs et d'ordinateurs au réseau des Centres de lecture et d'animation culturelle du Togo (CLAC). La valeur du don est estimée à 50 millions de Fcfa. Selon le directeur du Bureau

régional de l'Afrique de l'Ouest de l'OIF, M. Tcharisse Urayenzeza, un tel don s'inscrit dans l'objectif de "rendre la lecture accessible au plus grand nombre".

Plusieurs CLAC existent sur l'ensemble du territoire grâce au projet Livre financé par le SCAC et l'OIF.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDE

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Economie/L'Informel

Les togolais de plus en plus intéressés par la brocante

Ce secteur florissant depuis quelques années, attire davantage de clients. Ces derniers disent y trouver leur compte au vu du prix des articles taillé à la mesure de leur bourse.

Etonam Sossou

La confiance d'un jeune vendeur de matériels que nous avons voulu interviewer nous a arraché un sourire. R. Kader nous dit qu'il est «habillé en abloni (friperie), premier choix; ma voiture est France au revoir, tout comme ma télé et mon réfrigérateur». Cela en dit long sur les nouvelles habitudes d'achat que nous avons acquises au cours des dernières années. Autrefois, avoir un climatiseur chez soi relevait du grand luxe. Ces appareils coûtaient les yeux de la tête et seuls les hauts cadres et les expatriés en possédaient. Maintenant, les gens de la classe moyenne (grosses chaleurs récurrentes aidant) courent se renseigner et s'offrent un «Split» seconde main à moindre coût. Mais là où il y a un vrai boom, c'est dans le business des réfrigérateurs, des ustensiles de cuisine et des équipements audiovisuels. A tous les coins de rue, il y a un vendeur de 'frigos' ou de fer à repasser d'occasion qui propose des appareils à des prix imbattables. Alors que le même à neuf coûterait dans les 350 voire 400 000 FCFA, vous pourrez vous l'offrir de seconde main « premier choix » c'est-à-dire en bon état, à 150 voire 200 000 FCFA. Soit une économie de 50% de la valeur du produit. Et tous les appareils électroménagers sont concernés. Fer à repasser, four à micro-onde, chaîne hi-fi, téléviseur, ordinateur, tondeuse, verre à boire, plats tout y passe.

Le circuit des «Europe au revoir» électroménager est très fermé. On n'y entre pas comme ça. Il faut y être introduit, copté par un ancien, nous confie une langue indiscrète. Car, encore aujourd'hui, le milieu est dominé par des anglophones

plus précisément les nigériens qui ont leur réseau de revendeurs. De plus en plus de togolais s'investissent cependant dans le secteur. Les marchandises sont importées de Singapour, et de l'Europe (France, Belgique, Norvège, Danemark, Allemagne). Un revendeur nous souligne que toutefois, depuis quelques temps, Singapour devient une source importante d'approvisionnement. Le marché est approvisionné de deux manières. Soit le vendeur a un frère ou un partenaire sur place (en Europe ou ailleurs) et qui lui sert de fournisseur et d'exportateur. Soit il fait lui-même le voyage, charge des conteneurs de produits et revient au pays attendre leur livraison. Ces conteneurs, arrivés au port de Lomé sont dédouanés, en fonction de la nature de la marchandise. Et une fois que la marchandise arrive à destination, elle est stockée dans les magasins des grossistes ou importateurs. Qui les cèdent à leur tour aux revendeurs avec une marge conséquente. Car, le fin mot de l'histoire c'est que la plupart de ces appareils ont été collectés sur des décharges.

Ce n'est pas pour rien que les produits à la vente sont classés en deux catégories. Il y a ceux dits testés. Ce sont des appareils dont le fonctionnement a été vérifié. Autrement, ils ont subi une réparation et peuvent être mis en marche lors de l'achat. Ces appareils sont vendus avec garantie. A côté, on note les appareils non testés. Leur fonctionnement n'est pas garanti. Le client joue à qui perd gagne. Car, ces produits sont moins coûteux que les premiers. L'achat se fait aux risques et périls du consommateur. Si l'objet fonctionne, tant mieux. Dans le cas contraire, il s'attachera

les services d'un réparateur.

Mme Bella est vendeuse de jus de bissap et gingembre. Elle a acheté récemment un frigidaire dont elle n'est plus du tout satisfaite. « Quand j'achetais mon frigo, il donnait la glace à hauteur de souhait, mais actuellement à peine qu'il forme l'eau en glace. Pire, toute mon économie est volatilisée dans les frais de réparation »

Sur la qualité des produits, les vendeurs se veulent rassurants. « Nous avons des produits originaux. Aujourd'hui, c'est abusivement qu'on parle de seconde main. Nous n'avons pas que de vieux appareils. Il y a des anciens stocks d'appareils de première main que nous recevons ». Les clients semblent de cet avis. Simone N. qui est venue acheter un fer à repasser nous confie qu'elle s'est entièrement équipée chez son vendeur habituel, derrière l'ancienne direction de Moov à Décon. « Tout ce qu'il vend ici, c'est de la bonne qualité. Avant j'achetais du neuf, mais au bout de deux mois, ça se gâte et tu ne peux même pas réparer. Alors qu'avec ce que Tino propose, tu l'utilises des années, juste des petites réparations de temps en temps ». Confirmation de Anti V., vendeuse: « c'est souvent des appareils neufs avec des noms qui s'apparentent aux marques classiques et connues. Au regard, on peut bien s'en rendre compte ». Dans les magasins du neuf, les patrons ne manifestent pas d'inquiétude majeure. Ils pensent que la population a le sens du discernement. C'est un choix à faire. « Ou bien vous voulez acheter un peu cher et avoir de la qualité. Ou bien vous prenez une marchandise d'occasion, qui a déjà une histoire, avec les risques de vous rendre régulièrement chez le réparateur



», analyse un responsable de magasin, sous le couvert de l'anonymat. Selon certains frigoristes, l'utilisation de ces appareils cause une double dépense chez les utilisateurs. Fofu A. est frigoriste à Cassablanca, il suggère à la population d'acheter des nouveaux appareils électroménagers plutôt que dilapider l'argent dans les réparations ajoute-t-il. Mais ces arguments sont bien sûr loin de convaincre les clients qui voient d'abord et surtout la grosse économie réalisée.

Le revers de la médaille, c'est

que ces appareils ne sont pas toujours aux normes. En ces temps d'économie en tout genre et d'énergie en particulier, l'électroménager de seconde main qui arrive chez nous est bien souvent décommandé dans les pays d'origine. Les pannes fréquentes, la consommation abusive d'électricité sont entre autres des difficultés auxquelles les utilisateurs sont confrontés. En ce qui concerne les réfrigérateurs par exemple, jusque dans un passé très récent, ils fonctionnaient au fréon, un gaz à effet de serre. Les consommateurs européens se sont

débarrassés des leurs réfrigérateurs car ce gaz était interdit d'utilisation chez eux. Ces appareils se sont retrouvés en Afrique avec leur gaz toxique dans des familles qui n'en connaissaient pas les dangers. Les produits informatiques sont encore plus dangereux. C'est ainsi que Des millions d'ordinateurs sont de ce fait recueillis dans nos écoles, entreprises et même familles qui deviennent des «dépotoirs» pour les pays du Nord. Et comme ils n'arrivent pas tous en bon état, une grande partie se retrouve sur les décharges, libérant des substances toxiques comme le plomb, l'arsenic qui contaminent des populations et en particulier les chiffonniers qui les manipulent sans aucune précaution. Kokou K., est un jeune commerçant au grand marché, il vient d'acheter un congélateur d'occasion. Mais il ignorait que le gaz réfrigérant de son appareil met en danger l'environnement. « Je n'étais pas informé que l'importation de ces appareils est dangereuse. J'ai entendu parler du réchauffement climatique, mais je ne sais pas ce que cela signifie véritablement », confie-t-il.

06 février/Journée internationale contre les mutilations génitales 3 millions de filles victimes chaque année

Selon les estimations de l'OMS, entre 130 et 140 millions de femmes ont subi une forme quelconque de mutilation génitale.

La Côte d'Ivoire est un des pays d'Afrique les plus touchés par la pratique de l'excision et on estime à 36% le nombre de femmes excisées dans le pays. Dire que la pratique persiste relève donc de l'euphémisme.

Les mutilations génitales féminines dont l'excision, recouvrent un ensemble de pratiques aboutissant à l'ablation partielle ou totale ou à l'altération des organes génitaux féminins externes pour des raisons non médicales.

3 millions de filles exposées à des mutilations génitales chaque année

L'opération est généralement pratiquée sur les petites filles et parfois sur des femmes sur le point de se marier, enceintes de leur



premier enfant ou qui viennent de donner naissance.

Souvent pratiquée par des praticiens traditionnels comme les exciseuses et les accoucheuses, l'opération se fait sans anesthésie avec des ciseaux, des lames de rasoir ou des couteaux. L'intervention est toujours traumatisante et peut entraîner des complications telles que les douleurs, l'état de choc et même

parfois la mort.

«L'excision est une violation fondamentale des droits humains. En l'absence de toute nécessité médicale, elle expose les filles et les femmes à des risques pour leur santé et à des conséquences qui mettent leur vie et leur bien-être en danger», déclare Sylvie Dossou, la représentante de l'UNICEF en Côte d'Ivoire.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°214 DE LOTO KADOO DU 25 JANVIER 2013

Le tirage de Loto Kadoo auquel nous assistons ce 1er Février 2013, porte le N°215.

Lors du dernier tirage de Loto Kadoo, ce sont surtout les lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots de moins de 500.000F CFA qui ont été gagnés dans la plupart des villes du pays.

Seule LOME, la capitale enregistre un gagnant d'un demi-million de francs CFA. C'est auprès de l'opérateur 8055, situé sur l'Avenue de la chance que ce lot a été remporté.

La remise des lots à LOME se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

**AVEC LOTO KADOO, TOUS LES VENDREDIS,
UNE FAÇON DE DEVENIR TRÈS RICHE BONNE CHANCE A TOUS !!!**

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°215 de Loto Kadoo du Vendredi 1er Février 2013

Numéro de base

24

14

78

30

70

Numéros bonus

60

20

LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 625 de Lotto Diamant du lundi 04 février 2013

Numéro de base

87

67

02

18

90